

**-REUNION du Bureau du 09 novembre 2021
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le mardi 09 novembre 2021 à 18h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
Mme BOLLACHE	1ère vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. PELLETIER	4ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

M. MANOS	6ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. DAUBIÉ	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. BOUCHON	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. de BOISSIEU	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. DELOCHE	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour.

► POINT D'AVANCEMENT SUR LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU SCOT ET PLUS PRECISEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MODALITES DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE

Le président fait un point aux membres du Bureau sur l'avancée de la procédure de modification du SCoT.

Une réunion est prévue le 15 novembre afin de préparer les deux réunions publiques organisées fin novembre. Il propose aux membres du Bureau que ces réunions publiques soient animées par un intervenant extérieur neutre et rompu à cet exercice.

Il souhaite en effet que les débats puissent se dérouler en toute transparence dans un cadre organisé et apaisé pour que chacun puisse s'exprimer librement.

Il présente la proposition d'intervention du cabinet « Nalisse Concertation » basé à Château-Gaillard qui est spécialisé dans la conduite de réunions de concertations publiques et travaille particulièrement avec les collectivités locales. Il est précisé que plusieurs sociétés spécialisées dans ce type de prestation ont été sollicitées et que celle-ci était la plus intéressante financièrement et techniquement.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

Par ailleurs, il propose d'inviter à ces réunions des experts sur les questions des enjeux énergétiques et climatiques qui pourraient intervenir pour répondre à des questions techniques qui pourraient être posées et qui mériteraient une réponse objective et éclairée. C'est pourquoi, le syndicat mixte a sollicité la présence du directeur du département Energie et Climat de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) qui a accepté cette invitation pour la première réunion du 29 novembre et son adjointe le remplacera pour la réunion du 30 novembre à Balan. Cette association loi 1901 indépendante et reconnue d'utilité publique a en effet pour objet notamment d'éclairer et de mettre en perspective les grands événements et enjeux internationaux. Elle s'adresse prioritairement aux décideurs politiques et économiques, aux milieux académiques, aux leaders d'opinion ainsi qu'aux représentants des sociétés civiles.

Il est précisé que le montant de la prestation de ces deux intervenants est facturé 800 € TTC par l'IFRI et que les frais de transport et d'hébergement seront pris en charge par le syndicat mixte BUCOPA.

Les membres du Bureau valident cette proposition.

► POINT D'INFORMATION SUR L'AVIS DE LA METROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE PREALABLE AU PROJET D'ELARGISSEMENT DE L'A46 SUD DANS LEQUEL ELLE SE POSITIONNE SUR LE PROJET CFAL NORD

Le président informe les membres du Bureau qu'une délibération en date du 27.09.2021 a été prise par la Métropole de Lyon pour s'opposer au projet d'aménagement à deux fois trois voies de l'A46 Sud et du nœud de Manissieux (69) dans le cadre de la concertation publique préalable qui s'est déroulée du 29 juin 2021 au 28 septembre 2021.

La Métropole de Lyon s'oppose en effet à ce projet qui, selon elle, encourage le développement toujours plus important du fret routier nord sud au détriment d'investissements alternatifs dans le fret ferroviaire notamment.

Cette délibération invoque la nécessité de réaliser les projets ferroviaires qui ont été actés par l'Etat pour développer le fret ferré notamment de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) plutôt que d'investir dans le développement d'infrastructures routières déjà saturées.

Le président rappelle que le tracé du CFAL nord est toujours contesté par les élus de la Côteière qui souhaitent que l'on puisse revenir sur le choix du tracé retenu par l'Etat et qui fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique depuis le 28 novembre 2012.

Si en effet la nécessité du report modal du fret routier vers le fret ferroviaire est un objectif partagé, les élus de la Côteière considèrent que les obstacles au tracé retenu sont encore plus prégnants aujourd'hui que lorsque celui-ci avait été retenu et vivement contesté.

Jean-Pierre GAITET informe les membres qu'une réunion mobilité a été organisée par la Région, et précise qu'il serait préférable d'avoir un retour de la réunion qui s'est tenue à la Région avant de prendre une décision.

Philippe GUILLOT-VIGNOT indique que la difficulté majeure de ce projet qui en cherchant à améliorer le fret ferroviaire va impacter significativement le flux pendulaire voyageurs si important pour relier notre territoire à la Métropole lyonnaise. Selon lui, le CFAL est pénalisant pour le département de l'Ain car le projet ne ferait qu'aggraver la saturation de la ligne historique voyageur Lyon Ambérieu. Ce projet n'est donc pas acceptable, en raison du manque de concertation. Il est en revanche d'accord pour le fret, mais pas sur le tracé retenu. Il est d'avis que l'objectif à atteindre est de traiter avec les territoires voisins afin de savoir comment instaurer une mobilité de demain, il faut avoir une politique globale et trouver des solutions alternatives.

Joël BRUNET réagit car pour lui, il n'est pas question d'avoir tous les flux fret sur Ambérieu, il rappelle également que la construction d'un mur anti-bruit avait été actée à l'époque du projet.

Olivier PREMILLIEU rappelle que la DUP date d'il y a 10 ans et que le choix du tracé ne faisait pas l'unanimité sur le territoire BUCOPA, notamment entre les élus de la Plaine de l'Ain et les élus de la Côteière.

Les membres du Bureau souhaitent poursuivre la veille sur ce projet et le cas échéant, émettre un avis si les intérêts du territoire du SCoT devaient être mis en cause.

► POINT D'INFORMATION SUR LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES RECENTES CONCERNANT LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES SCOT EN PARTICULIER

Le président a souhaité qu'une présentation soit faite aux membres du Bureau des évolutions législatives et réglementaires qui vont impacter fortement le contenu et la mise en œuvre des documents de planification et d'urbanisme locaux.

La présentation faite par Olivier PREMILLIEU aux élus porte sur :

- Les ordonnances du 17 juin 2020
- La loi Climat et résilience du 22 août 2021

A l'issue de cette présentation le président précise que le support pourra être envoyé aux élus qui le souhaitent. Il est proposé que cette présentation soit partagée avec les membres du conseil syndical.

► **POINT INFORMATION**

- Le président souhaite par ailleurs informer les membres du Bureau de l'adhésion de La Métropole de Lyon à la CRIRAD qui, à l'aide de sondes, va analyser dans l'air le taux de radioactivité, auprès de la centrale du Bugey.
- Prochaines dates :
 - Prochain Bureau : **Lundi 6 décembre à 18h30**
 - Prochain Conseil syndical : **mardi 14 décembre à 18h00.**

La séance est levée à 19h45.